

Bill (n° 27) autorisant la compagnie de placement et d'agence de Londres et du Canada (à responsabilité limitée) à émettre des actions-déventures.—(M. Denison.)

Bill (n° 28) modifiant l'acte constituant en corporation la compagnie d'imprimerie et de publication del'Empire (à responsabilité limitée).—(M. Denison.)

Bill (n° 29) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Montréal et Atlantique et à d'autres fins.—(M. Ives.)

Bill (n° 30) conférant au commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour faire droit à Jay Spencer Corbin.—(M. Reid.)

Bill (n° 31) modifiant l'acte du cens électoral, chapitre 5 des statuts révisés du Canada.—(M. Charlton.)

### BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ—PROLONGATION DE DELAI.

M. BERGERON : Je propose que—

Le délai pour présenter des bills d'intérêt privé soit prorogé à vendredi, le 2<sup>e</sup> courant, conformément à la recommandation du comité des ordres permanents,

La motion est adoptée.

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose—

Qu'un comité spécial composé de sir Adolphe Caron et MM. Amyot, Cockburn, Davies, Desjardins (Hochelega), Desjardins (L'Islet), Edgar, Fraser, Kirkpatrick, Laurier, McNeill, Mills (Bothwell), O'Brien, Rinfret, Sriver, Weldon et White (Shelburne), soit nommé pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux chambres devant s'occuper de la bibliothèque.

La motion est adoptée.

### COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose—

Qu'un message soit envoyé au sénat informant leurs Honorables que cette chambre s'unit à eux pour former un comité mixte des deux chambres au sujet des impressions du parlement; et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir : MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Caron (sir A.), Chapleau, Charlton, Davin, Desjardins (L'Islet), Grandbois, Innes, Kaulbach, Landerkin, Mackintosh, McLean, McMullen, Putnam, Rider, Somerville, Taylor, Tisdale et Trow agiront au nom de cette chambre comme membres du dit comité mixte des impressions du parlement.

La motion est adoptée.

### CODIFICATION DE LA LOI CRIMINELLE.

Sir JOHN THOMPSON : Je présente le bill (n° 32) à l'effet de codifier la loi criminelle. L'objet de ce projet est clairement exprimé dans le titre ci-dessus : c'est de codifier la loi criminelle ainsi que les statuts concernant la loi criminelle du Canada, et ce projet a été préparé surtout sur le modèle de la codification impériale.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je demanderai à l'honorable ministre si c'est son intention d'apporter, dans ce bill, quelques changements plus ou moins importants à la loi criminelle actuelle du Canada, ou si son intention est tout simplement de codifier la loi telle qu'elle est actuellement.

Sir JOHN THOMPSON : Le projet comprend un certain nombre de changements dans la loi.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Sans ce des changements d'une grande importance, car c'est là une matière d'intérêt général.

Sir JOHN THOMPSON : Ce sont des changements de la nature des amendements qui seront proposés sous forme de bills pour modifier la loi criminelle d'une manière générale. Les changements fondamentaux discutés dans la presse depuis quelques mois, ne sont pas compris dans ce projet, car on a cru qu'il vaudrait mieux en faire le sujet d'une discussion quand aura lieu le débat sur ce bill-ci ou d'autres qui pourraient être présentés. Le projet se borne à la codification des lois avec les modifications nécessaires ordinaires.

M. MILLS (Bothwell) : Je voudrais demander au ministre de la justice si la distinction entre les termes "délit" et "félonie" est conservée dans le bill, et dans ce cas, y a-t-il quelque changement à ce sujet ?

Sir JOHN THOMPSON : L'idée est de faire disparaître cette distinction.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Si l'honorable ministre a mis dans ce bill un grand nombre des amendements nécessaires à la loi actuelle, ce bill est tellement volumineux, qu'il sera presque impossible de l'étudier dans son entier durant cette session; je suppose que l'intention de l'honorable ministre est de faire imprimer ce bill pour le soumettre à l'étude; alors, il pourra à peine passer la deuxième lecture cette année.

Sir JOHN THOMPSON : C'est là mon intention. Je veux que le bill soit lu une deuxième fois; je pourrai alors profiter de l'occasion pour expliquer brièvement la nature des amendements. Il importe qu'un projet de cette nature soit distribué dans le pays et bien discuté. Lors de la deuxième lecture, j'expliquerai en peu de mots les changements, et la chambre décidera si le projet doit être adopté de suite ou remis à la prochaine session.

La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.

### INTERPELLATIONS.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Avant que l'ordre du jour soit appelé, je demanderai au ministre des travaux publics, en l'absence du premier ministre, où sont ces documents promis dans le discours du trône et qui, d'après une déclaration du premier ministre, devaient être produits le plus tôt possible ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Si le premier ministre était ici, il pourrait répondre à l'honorable député. Je vais prendre note de sa question et je la soumettrai au premier ministre.

M. FLINT : Comme la fête de la reine tombe cette année le dimanche, le gouvernement se propose-t-il de fixer, par proclamation, le 25 mai ou un autre jour pour célébrer cette fête ?

Sir JOHN THOMPSON : On croit que le lendemain du 24 sera fixé par proclamation comme le jour de la célébration de la fête de la reine.

M. LANDERKIN : Quelles recettes ont été perçues par le département des postes pour la vente de timbres d'enregistrement, chaque année, depuis 1882 ?

M. HAGGART : Les recettes perçues pour la vente de timbres d'enregistrement, chaque année, depuis 1882, se répartissent comme suit : en 1883, \$61,769.50 ; 1884, \$66,311.00 ; 1885, \$66,444.50 ; 1886, \$72,123.50 ; 1887, \$74,032.50 ; 1888, \$68,573.00 ; 1889, \$73,310.00 ; 1890, \$104,526.00.